

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom: XILIX 1000 P

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0014664-0000

Numéro de l'autorisation: BE2018-0003

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique XILIX 1000 P
Belgique XYLOFOR CTE 1000

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BERKEM DEVELOPPEMENT
	Adresse	Marais Ouest 24680 Gardonne France
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0014664-0000	
Numéro de l'autorisation	BE2018-0003	
Date de l'autorisation	2018-03-08	
Date d'expiration de l'autorisation	2028-03-08	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ADKALIS
Adresse du fabricant	Marais Ouest F-24680 Gardonne France
Emplacement des sites de fabrication	Marais Ouest F-24680 Gardonne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3 II Phase, GIDC Vapi – 396 195 Gujarat Inde
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	TAGROS Chemicals India Ltd
Adresse du fabricant	Marshalls road, Egmore Chennai-600 008 Tamil Nadu Inde
Emplacement des sites de fabrication	A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Tamil Nadu Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	3.5
Alcohol C11, ethoxylated	C11-Oxoalcohol, ethoxylated	surfactant	127036-24-2	931-927-7	5.34

2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans la conformité aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Porter un équipement de protection des yeux.

Éliminer le récipient dans la conformité aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif et curatif

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le produit XILIX 1000 P est efficace contre les insectes destructeurs du bois (y compris les termites) en traitement préventif et curatif.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Larves|Insectes-House longhorn beetle

Lyctus brunneus-Larves|Insectes-Powder post beetles

Anobium punctatum De Geer-Larves|Insectes-Common furniture beetle

Reticulitermes sp.-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)-Termites

Domaine d'utilisation

Intérieur

Classe d'emploi 1: situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est à l'intérieur d'une construction, où il n'est pas exposé aux intempéries ou à l'humidité.

Méthode(s) d'application

In situ injection -

Le produit peut être appliqué par injection pour un traitement curatif.

Le taux d'application est de 300 ml/m².

Le produit est destiné à être dilué à 10% p / p dans l'eau (environ une dilution de 10 fois).

L'étape de fixation, après l'application, est d'au moins 4 heures.

	<p>Le bois traité doit être séché pendant 24 à 48 heures dans un endroit ventilé.</p> <p>In situ spraying - Le produit peut être appliqué par pulvérisation à basse pression pour un traitement préventif et curatif. Le taux d'application est de 100 g/m². Le produit est destiné à être dilué à 2,9% poids/poids dans de l'eau (environ une dilution de 30 fois). L'étape de fixation, après l'application, est d'au moins 4 heures. Le bois traité doit être séché pendant 24 à 48 heures dans un endroit ventilé.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>300 ml/m² - 10 - 1 application (3 injections, 20mL/trou).</p> <p>100 g/m² - 3 - 1 à 3 applications distantes de 15 à 30 minutes.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon, Plastique: PEHD , 0.5L Bidon, Plastique: PEHD , 1L Bidon, Plastique: PEHD , 2.5L Bidon, Plastique: PEHD , 5L Bidon, Plastique: PEHD , 6L Bidon/fût, Plastique: PEHD , 25L Fût, Plastique: PEHD , 60L Fût, Plastique: PEHD , 220L Conteneur (IBC), Plastique: PEHD , 640L Conteneur (IBC), Plastique: PEHD , 1000L</p> <p>Sceau, Metal : 22 L</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Lire les informations disponibles sur l'étiquette du produit et la fiche de données de sécurité.

Le produit peut être appliqué par pulvérisation à basse pression pour un traitement préventif et curatif et par injection pour un traitement curatif.

Le taux d'application dépend du type de traitement : préventif (100 g/m²) ou curatif (300 ml/m²).

Le produit est destiné à être dilué à 2,9% p/p dans l'eau (environ une dilution de 30 fois) pour la classe d'emploi 1 en traitement préventif (taux d'application: 100 g/m²) et à 10% p/p dans l'eau (environ une dilution de 10 fois) pour la classe d'emploi 1 en traitement curatif (dose d'application : 300 ml/m²).

L'étape de fixation, après l'application, est d'au moins 4 heures.

Le bois traité doit être séché pendant 24 à 48 heures dans un endroit ventilé.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer le produit sur du bois pouvant entrer en contact avec des aliments, des aliments pour animaux ou du bétail.

Contient la perméthrine (pyréthroïdes), peut être mortelle pour les chats. Eviter tout contact des chats avec l'objet / la zone traitée.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premiers secours en général:

Déplacez la personne affectée dans un endroit ventilé. La maintenir au chaud et au repos. En cas d'empoisonnement, vous devez immédiatement appeler un médecin. Dites au médecin qu'aucun antidote spécifique n'est connu, un traitement symptomatique est nécessaire. Ne JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Mesures générales de sécurité et d'hygiène:

Respecter les précautions généralement prises avec des produits chimiques.

En cas de contact avec les yeux:

Bien se laver avec de l'eau douce et propre pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

Indépendamment de l'état initial, conduire le patient à un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.

En cas de contact avec la peau:

En cas de réaction allergique, consultez un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et laver soigneusement les parties du corps et les cheveux contaminés avec de l'eau et du savon. Détruire ou laver soigneusement les vêtements et chaussures souillés avant chaque réutilisation.

Ne pas déverser le produit dans les égouts ou dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les eaux ou le sol.

Contenir les déversements avec un matériau absorbant.

Stocker le matériel absorbant utilisé pour absorber les déversements dans les fûts pour l'élimination des déchets.

Empêcher toute entrée de produit dans les égouts ou les cours d'eau.

Placer les conteneurs ou les fûts pour l'élimination des déchets récupérés conformément à la réglementation en vigueur.

Si le produit contamine les cours d'eau, les lacs, les rivières ou les drains, alerter les autorités compétentes conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Vider complètement le(s) conteneur(s).

Les résidus du produit, les eaux de lavage, l'emballage et tous autres déchets liés au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets ; ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Éliminer les emballages/conteneurs vides dans un incinérateur agréé pour produits chimiques par les autorités compétentes.

Mettre les emballages/conteneurs endommagés tels quels dans des emballages/conteneurs plus grands. Pour les grands emballages/conteneurs vides, envisager le recyclage.

Codes de déchets (Décision 2001/573/CE ; Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) : 030205 autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans son emballage original dûment fermé dans un endroit sec et bien aéré, à l'abri des aliments.
Protéger le produit de la lumière et de l'humidité.

Durée de vie du produit dans des conditions de stockage normales : 2 ans

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir 4.1.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 4.1.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir 4.1.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 4.1.5

6. Autres informations

